

L'an 2024, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal des Martres d'Artière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RAYMOND Vincent, Maire.

PRESENTS : Mrs RAYMOND V – SABINO R – LAGENESTE W – DOREILLE T – PAZOS-SANTIAGO J – CHISSAC C – FABRE E – GENDRE L – VILLARD S – Mmes PERRETON R – BOULANGER F – PIERRONT L – DOUARRE A – SEMONSAT L – MAHE M –

ABSENTS EXCUSES : FOURNIER G – BONIFACE D – DA SILVA E – DAS NEVES D –

**PROCURATIONS : DA SILVA Elodie à DOREILLE Thierry
DAS NEVES Delphine à PERRETON Régine
FOURNIER Guillaume à LAGENESTE William
BONIFACE Danièle à PIERRONT Lysiane**

Date de convocation : 20/09/2024.

Secrétaire de séance : SEMONSAT Laurence

Ordre du jour :

- Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024.
- Achat d'un deuxième camion pour les services techniques
- Choix des entreprises pour travaux sur bâtiment parcelle ZO 417
- Choix des entreprises pour travaux sur hangar parcelle ZO 417
- Choix de l'entreprise pour travaux de clôture parcelle ZO 417
- Alarme anti-intrusion à l'école
- Demande de subvention à la Région pour installation alarme anti-intrusion
- Participation financière de l'association SVA - Salon du Véhicule Aventure pour mise à disposition du terrain rue du Creux des Mets
- Attribution de terrains communaux par fermage
- Convention de servitude pour passage de canalisations ENEDIS dans parcelle communale YI 2
- Travaux d'éclairage public pour complément dans diverses rues communales
- Détail demande de fonds de concours 2024 auprès de RLV
- Demande de fonds de concours à RLV 2024-2025

- Questions diverses
- Remplacement d'un membre extérieur au Conseil Municipal du CCAS
- RPQS 2023 SIAEP BASSE LIMAGNE
- Vente d'une ruelle
- Vente d'une bande de terrain
- Pollution à l'étang des Martailles
- Point élaboration des repas à la cantine

Approbation compte rendu séance précédente :

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 27/06/2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **ACHAT D'UN 2^{ème} CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES**
Délibération n° 2024-09-26-001 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Renault Master de la commune nécessite de nombreuses réparations très coûteuses. Ce véhicule date de l'année 2010 et a 104 000 km au compteur.

De ce fait, des devis ont été demandés pour éventuellement faire l'acquisition d'un nouveau camion en remplacement de celui-ci.

Monsieur le Maire présente les devis suivants pour le remplacement de ce véhicule :

- Devis de Bony automobiles pour un camion Renault MASTER d'un montant de 37 909 € 36 HT, soit 45 412 € 88 TTC, carte grise et frais de gestion compris, avec une proposition de reprise de l'ancien véhicule MASTER pour un montant de 10 300 € TTC, soit un prix de revient total de l'achat du véhicule de 35 112 € 88 TTC.
- Proposition de MARTENAT AUVERGNE pour un camion IVECO BLANC d'un montant de 47 500 € H.T, soit 57 000 € TTC sans proposition de reprise de l'ancien véhicule MASTER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acheter un véhicule neuf plutôt que de réparer l'ancien véhicule
- de donner une suite favorable au devis de BONY Automobiles, le moins disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès des établissements BONY Automobile pour l'achat d'un véhicule Renault MASTER d'un montant de 37 909 € 36 HT, soit 45 412 € 88 TTC avec une reprise de l'ancien véhicule NISSAN pour un montant de 10 300 € TTC. Le paiement sera effectué sur le budget investissement de la commune.

- **CHOIX ENTREPRISES POUR TRAVAUX SUR BATIMENT PARCELLE ZO 417 Rue du Creux des Mets - Délibération n° 2024-09-26-002 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du bâtiment situé sur l'espace festif Rue du Creux des Mets et présente les devis suivants concernant différents corps de métier récapitulés dans le tableau suivant :

CORPS DE METIERS	Entreprise 1	Entreprise 2
CARRELAGE	France MAITRISE : 11 800 € H.T	KALIT : 14 533,65 € H.T
ELECTRICITE	SPIE : 13 496,21 € H.T	LEGRAND Arnaud : 13 204,64 € H.T
PLATRERIE PEINTURE	SN CHARTRON : 8 959,10 € H.T	BM FINITIONS : 8 597,27 € H.T
PLOMBERIE	XO PLOMBERIE : 9 080 € H.T	

FENETRES	AUVERGNE FENETRES : 11 374,41 € H.T	
TOITURE	France MAITRISE : 17 330,73 € H.T	KALIT : 23 158,49 € H.T
ISOLATION TOITURE	France MAITRISE : 4 500 € H.T	KALIT : 6 605,85 € H.T
ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	France MAITRISE : 13 393 € H.T	KALIT : 16 802,56 € H.T

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner une suite favorable aux entreprises les moins disantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les devis ci-dessous :

- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux de carrelage d'un montant de 11 800 € H.T soit 14 160 € TTC
- Devis de l'entreprise EI LEGRAND ARNAUD pour les travaux d'électricité d'un montant de 13 204 € 64 H.T, soit 15 845 € 57 TTC
- Devis de l'entreprise BM FINITIONS pour les travaux de plâtrerie peinture d'un montant de 8 597 € 27 H.T, soit 10 316 € 72 TTC
- Devis de l'entreprise XO PLOMBERIE pour les travaux de plomberie d'un montant de 9 080 € H.T, soit 10 896 € TTC
- Devis de l'entreprise AUVERGNE FENETRES pour les travaux d'huisseries d'un montant de 11 374 € 41 H.T, soit 12 000 € TTC
- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux de toiture d'un montant de 17 330 € 73 H.T, soit 20 796 € 88 TTC
- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux d'isolation de la toiture d'un montant de 4 500 € H.T, soit 5 400 € TTC
- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux d'isolation thermique extérieure d'un montant de 13 393 € H. T, soit 16 071 € 60 TTC

Les factures seront réglées sur le budget investissement de la commune.

- **CHOIX ENTREPRISES POUR TRAVAUX SUR HANGAR PARCELLE ZO 417 Rue du Creux des Mets - Délibération n° 2024-09-26-003 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du hangar situé sur l'espace festif Rue du Creux des Mets et présente les devis suivants concernant différents corps de métier récapitulés dans le tableau suivant :

CORPS DE METIERS	Entreprise 1	Entreprise 2 et 3
ENDUIT MUR HANGAR	France Maîtrise : 2 552 € H.T	KALIT : 5 524,52 € H.T
TERRASSEMENT	France Maîtrise : 27 161 € H.T	KALIT : 32 371,37 € H.T
PEINTURE CHARPENTE METALLIQUE	SN CHARTRON : 17 551,76 € H.T	France Maitrise : 6 500 € KALIT : 8 235,66 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les devis ci-dessous :

- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux d'enduit sur le mur du hangar d'un montant de 2 552 € H.T, soit 3 062 € 40 TTC
- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux de terrassement d'un montant de 27 161 € H.T, soit 32 593 € 20 TTC
- Devis de l'entreprise France Maîtrise pour les travaux de peinture de la charpente métallique d'un montant de 6 500 € H.T, soit 7 800 € TTC

Les factures seront réglées sur le budget investissement de la commune.

- **CHOIX ENTREPRISES POUR TRAVAUX DE CLOTURE PARCELLE ZO 417 Rue du Creux des Mets - Délibération n° 2024-09-26-004 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de clôture de la propriété ZO 37 composant l'espace festif Rue du Creux des Mets et présente le devis de l'entreprise BARETTO qui s'élève à 14 348 € 77 H.T, soit 17 218 € 52 TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner une suite favorable à ce devis afin que la clôture soit assortie à celle déjà installée sur d'autres parcelles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis pour la pose d'une clôture d'un montant de 14 348 € 77 H. T, soit 17 218 € 52 TTC pour passer commande auprès des établissements BARRETO.

- **INSTALLATION D'UNE ALARME ANTI-INTRUSION A L'ECOLE Délibération n° 2024-09-26-005 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'installer une alarme anti-intrusion à l'école maternelle et à l'école élémentaire dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Le PPMS est un dispositif ayant pour objectif la mise en place d'une organisation interne dans un établissement scolaire en vue d'assurer la protection du personnel et des élèves en cas d'accidents majeurs.

Ces derniers sont catégorisés par plusieurs types de risques nécessitant un déclenchement d'alerte :

- les risques d'origine naturelle : tempête, tornade, inondation
- les risques technologiques : nuage toxique, accident nucléaire
- les situations d'urgence particulière : intrusion de personne étrangère à l'établissement, attentat, etc.

L'alarme anti intrusion doit émettre un son et/ou déclencher un voyant lumineux selon le problème à signaler à toutes les classes de l'école en même temps.

Deux devis ont été demandés pour installer ce système d'alarme à l'école élémentaire et à l'école maternelle :

- Etablissement FOUSSIER pour un montant de 7 186 € 21 H.T, soit 8 623 € 45 TTC
- Entreprise APV pour un montant de 5 924 € H.T., soit 7 108 € 80 TTC

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable au devis de l'entreprise APV la moins disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à passer commande auprès des établissements APV pour un montant de 5 924 € H.T, soit 7 108 € 80 TTC pour la fourniture et mise en service d'un système d'alarme anti-intrusion à l'école.

La facture sera réglée sur le budget investissement de la commune.

- **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR
INSTALLATION D'UNE ALARME ANTI-INTRUSION A L'ECOLE - Délibération n°
2024-09-26-006 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'école dans le cadre de la sécurité peut être subventionnée par la région Auvergne Rhône Alpes. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer cette demande de subvention pour les travaux d'installation qui ont été commandés auprès des établissements APV pour un montant de 5 924 € H.T, soit 7 108 € 80 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la mise en sécurité de l'école avec la mise en place d'une alarme anti-intrusion d'un montant de 5 924 € H.T, soit 7 108 € 80 TTC, projet ne faisant l'objet d'aucune autre demande de subvention.

- **PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIATION SVA POUR MISE A DISPOSITION
DU TERRAIN RUE DU CREUX DES METS POUR LE SALON DU VEHICULE
AVENTURE 2024 ET 2025 - Délibération n° 2024-09-26-07 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, a lieu sur la commune, le salon du véhicule Aventure sur le terrain communal situé rue du Creux des Mets, salon organisé par l'association SVA depuis l'année 2019.

En accord avec l'association, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de leur demander une participation financière pour utilisation des infrastructures de la commune à chaque tenue du salon.

Monsieur le Maire propose de leur demander une participation de 300 € pour l'année 2024 et de fixer la participation de l'année 2025 à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à établir les titres de recettes correspondant, à savoir 300 € pour l'année 2024 sur l'exercice comptable 2024 et 500 € pour l'année 2025 à établir sur l'exercice comptable 2025.

- **ATTRIBUTION DE TERRAINS COMMUNAUX PAR FERMAGE AUX
AGRICULTEURS - Délibération n° 2024-09-26-008 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr GENDRE Bernard a fait parvenir un courrier à la commune pour nous indiquer qu'il ne voulait plus travailler, à compter du 11/11/2024 les terres communales cadastrées YE 1 d'une superficie de 42 a 10 et YA 11 d'une superficie d'1 ha 20 pour lesquelles il réglait un fermage annuel.

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté les agriculteurs de la commune pour savoir si l'un d'eux est intéressé pour travailler ces parcelles.

Un jeune agriculteur, Mr TIXIER Julien est intéressé pour cultiver ces parcelles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer ces parcelles à ce dernier à compter du 11/11/2024. Un bulletin de mutation devra être signé par chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le bulletin de mutation pour attribuer les parcelles YI 1 et YA 11 à Mr TIXIER Julien, jeune agriculteur de la commune, à compter du 11/11/2024.

- CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS ENEDIS DANS PARCELLE COMMUNALE YI 02 - Délibération n° 2024-09-26-009 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du raccordement électrique du parc photovoltaïque au lieu-dit « Champs Chalatras » il est nécessaire d'autoriser ces travaux et de signer une convention de servitudes pour la parcelle communale cadastrée YI 2 avec ENEDIS. Deux lignes haute tension souterraines emprunteront la parcelle communale indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande de la part d'Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise le passage des lignes haute tension souterraines dans la parcelle YI 2**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie par Enedis**

- SIEG – TERRITOIRE ENERGIE 63 – TRAVAUX DE COMPLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC - Délibération n° 2024-09-26-010 :

Monsieur CHISSAC Christophe, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du projet d'installer des foyers complémentaires d'éclairage public en divers lieux de la commune, à savoir :

- Chemin de Cormède (Route sous les Vignes pour accès chemin des Vignes au niveau du n° 18)
- Rue de la Touraille
- Route de Riom en dessous du rond-point direction Pont-du-Château

TE 63 a établi un devis pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 19 000 € H.T soit 22 800 € 72 TTC éco-taxé comprise. La participation communale serait de 9 500 € 72 pour la totalité de ces travaux.

Monsieur CHISSAC Christophe propose à l'assemblée de donner une suite favorable à cette proposition de TE 63.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la réalisation des travaux d'installation de foyers complémentaires d'éclairage public**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande et à signer la convention de financement de ces travaux et tout document utile à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024.

- **DETAIL DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2024 AUPRES DE RLV**
Délibération n° 2024-09-26-011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2024-06-27-002, 2024-06-27-003 et 2024-06-27-004 l'autorisant à déposer des demandes de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour les travaux de voirie 2024.

Suite au dépôt des dossiers auprès des services de RLV, il est nécessaire de préciser les plans de financement de ces travaux afin de pouvoir fixer le montant des fonds de concours attribués.

Monsieur le Maire détaille donc les travaux prévus pour 2024 et demande au Conseil Municipal d'approuver les plans de financement :

- **Travaux de voirie : plateau surélevé RD 1093**
Montant Total des Travaux : 21 275 € H.T
Financement :
Fonds de concours demandé à RLV : 10 637 € 50
Autofinancement communal : 10 637 € 50
- **Travaux de voirie : trottoirs rue du Groupe Scolaire**
Montant total des travaux : 38 714 € 50 H.T
Financement :
Fonds de concours demandé à RLV : 19 357 € 25
Autofinancement communal : 19 357 € 25
- **Travaux de voirie : trottoirs RD 1093 – Pont de l'Artière**
Montant total des travaux : 20 790 € H.T
Financement :
Fonds de concours demandé à RLV : 10 395 €
Autofinancement communal : 10 395 €

Soit au total une demande de fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge du montant des travaux H.T qui s'élève à 80 779 € 50 ce qui fait un montant de fonds de concours de 40 389 € 75 pour ces travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de ces travaux qui seront subventionnés à 50 % par les fonds de concours versés par la communauté d'agglomération.

- **DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE (2024-2025) FONDS DE CONCOURS A RLV POUR INSTALLATION D'UNE ALARME ANTI-INTRUSION A L'ECOLE ET D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE**
Délibération n° 2024-09-26-012 :

Suite à la décision d'installer une alarme anti-intrusion à l'école ainsi qu'un système de vidéoprotection sur la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de fonds de concours pluriannuelle sur 2024-2025 auprès de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour ces deux dossiers.

- **Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école d'un montant de 5924 € H.T :**

Le plan de financement serait donc le suivant :

Montant total des travaux : 5 924 € H.T, soit 7 108 € 80 TTC.

Financement :

Subvention de la Région 50 % : 2 962 € (demande en cours non notifiée à ce jour)

Fonds de concours demandé à RLV 30 % : 1 777 €

Autofinancement communal 20 % : 1 185 €

- **Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'un montant de 36 550 € 36 H.T :**

Le plan de financement serait donc le suivant :

Montant total des travaux : 36 550 € 36 H.T, soit 43 860 € 43 TTC

Financement :

Subvention de la Région 50 % : 18 275 € (demande en cours subvention non notifiée)

Fonds de concours demandé à RLV 30 % : 10 965 €

Autofinancement communal 20 % : 7 310 € 36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement des deux dossiers ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours pluriannuelle auprès de RLV pour une participation s'élevant à 30 % du montant des travaux pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'écoles et d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Informations diverses :

Remplacement d'un membre extérieur pour le CCAS :

Monsieur le Maire et Madame PIERRONT Lysiane informent le conseil municipal qu'un membre extérieur au Conseil Municipal a démissionné et qu'il y a lieu de le remplacer.

Plusieurs personnes ont été contactés et Monsieur le Maire propose de nommer membre du CCAS Mme VERNET Lucette à compter du 01/10/2024 par arrêté municipal.

RPQS SIAEP Basse Limagne :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 et l'assainissement non collectif du SIAEP de Basse Limagne est à la disposition de toute personne souhaitant le consulter.

Vente d'une ruelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux administrés souhaitent acquérir une ruelle qui longe leurs propriétés. Avant d'entamer les démarches, Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil Municipal est favorable à la vente de cette ruelle par la commune.

Personne ne s'oppose, donc Monsieur le Maire va entamer les démarches administratives nécessaires et présentera ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.

Vente de bandes de terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MERCIER souhaite acquérir une bande de terrain en bordure de sa propriété du côté de la salle polyvalente. Avant d'entamer toutes démarches, Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil Municipal est favorable à la vente de cette bande de terrain.

Personne ne s'oppose, donc Monsieur le Maire va entamer les démarches administratives nécessaires et présentera ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.

Problème de pollution à l'étang des Martailles

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une pollution est en cours à l'étang des Martailles dont nous n'avons pas encore les résultats des analyses de l'eau demandés par les pêcheurs.

Repas particulier à la cantine

Mme PERRETON Régine fait un point sur l'élaboration des menus à la cantine scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.